



Croissy-sur-Seine, le 20 novembre 2018

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du TCCS, le mercredi 12 décembre 2018 à 20H30

Cher adhérent,

Nous vous invitons à assister à l'Assemblée générale du TCCS qui se tiendra **le 12 décembre 2018 à 20h30 au club house**. L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport d'activité
- Bilan sportif
- Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2018
- Présentation et approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2019
- Quitus au Comité de direction pour sa gestion
- **Election des membres du Comité de direction pour les 3 prochaines années**
- Questions diverses.

Tous les adhérents de l'association sont cordialement invités à cette réunion ; cependant, nous vous rappelons que d'après nos statuts, est considéré comme électeur, et pouvant participer aux votes :

- Tout membre du club âgé de plus de 16 ans, le jour de l'Assemblée, à jour de sa cotisation 2019, et ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois (avant le 12 juin 2018).
- Un représentant légal d'un membre du club âgé de moins de 16 ans, à jour de sa cotisation 2019, et ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois (avant le 12 juin 2018). Ce représentant légal devra être physiquement présent à l'Assemblée générale pour exercer son droit de vote.

Afin de présenter un véritable projet pour l'association, l'élection se fait selon les modalités suivantes : les membres du Comité de direction sont élus sur un scrutin de liste à un tour. Les listes de candidatures, accompagnées d'un projet sportif, doivent être adressées au secrétariat du club au plus tard 21 jours avant la date de l'Assemblée générale électorale,

Si vous ne pouvez pas participer à cette Assemblée, je vous remercie de bien vouloir compléter le pouvoir ci-dessous et l'envoyer ou le remettre au secrétariat. Vous pouvez aussi le donner à un membre électeur de l'association qui vous représentera à l'Assemblée Générale. Votre pouvoir doit être nominatif. Je vous rappelle que statutairement, un membre n'a droit qu'à deux pouvoirs. Les représentants légaux des membres âgés de moins de 16 ans ne peuvent ni recevoir ni transmettre de pouvoir.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie du pot de l'amitié, durant lequel les participants pourront poser aux membres du Comité de Direction toutes les questions sur la gestion de la saison sportive écoulée et les projets à venir. Monsieur Jean-Roger DAVIN, maire de Croissy, accompagné de M Bruno MACHIZAUD, maire-adjoint aux Sports, assisteront à notre AG et seront eux aussi, tout à fait disponibles pour échanger avec vous.

Un dossier incluant les résultats de l'exercice 2018, la proposition de budget 2019 ainsi que le projet sportif 2019/2022 pourra être consulté à l'accueil, dès que possible.

Pour le Bureau, Philippe GUERINET, Président du TCCS

Je soussigné(e)-----membre du TCCS, donne par la présente, pouvoir à M-----
-----également électeur et membre du TCCS, de me représenter à l'Assemblée générale
ordinaire du TCCS qui se tiendra au club house le 12 décembre 2018 à 20h30.

Date-----

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir) -----